



**HAL**  
open science

## Cicéron bafouille

Jean-François Géraud

► **To cite this version:**

Jean-François Géraud. Cicéron bafouille. Journée de l'Antiquité 2007, 2007, Saint-Denis, La Réunion. pp.55-75. hal-01243853

**HAL Id: hal-01243853**

**<https://hal.univ-reunion.fr/hal-01243853v1>**

Submitted on 14 Sep 2018

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Cicéron bafouille

---

JEAN-FRANÇOIS GÉRAUD  
MAÎTRE DE CONFÉRENCES EN HISTOIRE CONTEMPORAINE  
GRESOI, UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

« Hélas la vérité ne suffit pas. Souvent, c'est même la pire chose pour la défense d'une cause. C'est pour ça que nous avons la rhétorique. La beauté, le pouvoir des mots »<sup>1</sup>.

Le rapprochement de ces deux termes semble relever de l'incongruité : comment Cicéron, l'orateur maître de son métier, le théoricien de l'éloquence et de ses ficelles, aurait-il pu bafouiller ? Ne sait-on pas au contraire qu'il a multiplié les discours, et, du moins les commentaires de ce terrifiant livre de chevet que furent les *Lettres Latines*<sup>2</sup> nous l'affirment, qu'il remporta — presque — autant de succès qu'il prononça de plaidoiries ? Non, l'image d'un Cicéron bafouilleur nous semble une contrevérité, bien plus, elle relève de l'oxymore.

Or c'est méconnaître une première réalité : parmi ses magnifiques discours, celui qui passe pour un modèle du genre, le *Pro Milone*<sup>3</sup>, écrit pour défendre le tribun Milon dans l'accusation du meurtre de Clodius, ne fut jamais prononcé ; car on ignore souvent cette seconde réalité : le jour de ce procès, au moment de plaider, déstabilisé par les huées de l'auditoire, Cicéron fut pris de bafouillement<sup>4</sup>. Ainsi, l'icône qui semblait, par la parole, avoir informé tous nos orateurs, du filandreur Lamartine à François Mitterrand, en passant par Gambetta, Jaurès, Clémenceau, Edgar Faure, s'effrite, et la république romaine, dont on sentait confusément qu'elle était l'aïeule de notre propre république, avoue ses faiblesses. Pourtant, nous estimons que c'est à dessein que Cicéron a « bafouillé ».

---

<sup>1</sup> Steven Saylor, *Meurtre sur la Voie Appia (A Murder on the Appian Way)*, Paris, 2002 pour la trad. française (A. d'Apremont), 10/18 (Ramsay), coll. Grands détectives n° 3413, 424 p.

<sup>2</sup> R. Morisset, G. Thévenot, *Les Lettres Latines*, Paris, Magnard, 1950, 1253 p., tables et index.

<sup>3</sup> Cicéron, *Pour T. Annii Milon*, Introduction et notes de Jean-Noël Robert, Paris, Les Belles Lettres, Coll. Classiques en poche, 1999, 150 p.

<sup>4</sup> Le souvenir s'en est pourtant conservé en dehors du champ de l'érudition, en particulier dans un ouvrage à mi-chemin du fictionnel et de l'historique, *Meurtre sur la Voie Appia (A Murder on the Appian Way)*, d'un auteur pour qui nous confessons volontiers une grande inclination, Steven Saylor : « ... Lorsque Cicéron commença à parler, sa voix tremblotait... En plusieurs occasions, il fut évident qu'il était perdu. On le voyait se parler à lui-même... Sa voix tremblait continuellement... Il nous présentait l'image d'un homme paralysé par la peur. Il tremblait, hésitait, roulait des yeux effarés, transpirait, trébuchait », *op. cit.*, p. 366-367.

Dès lors se pose la première question : un tel discoureur a-t-il effectivement bafouillé ? Cette question en amène une seconde : comment expliquer alors le comportement oratoire de Cicéron ?



Dion Cassius est celui qui va le plus loin dans la critique de Cicéron<sup>5</sup> : « A la vue de Pompée et des soldats qui occupaient le tribunal contre l'usage, cet orateur se troubla et fut saisi de crainte, au point de ne pouvoir prononcer un mot du discours qu'il avait préparé. A peine fit-il entendre quelques paroles sans vie et se hâta de finir »<sup>6</sup>. Pour Dion, avant même d'avoir été interrompu par les auditeurs, l'orateur tétanisé n'aurait pu proférer le moindre discours. Plutarque, qui, sans être aussi malveillant que Dion Cassius, n'est guère favorable non plus à Cicéron, rapporte que

le jour qu'il défendit Milon, quand il vit, en sortant de sa litière, Pompée assis au haut de la place, environné de soldats dont les armes jetaient le plus grand éclat, il fut tellement troublé, que, tremblant de tout son corps, il ne commença son discours qu'avec peine et d'une voix entrecoupée<sup>7</sup>.

---

<sup>5</sup> L'hostilité marquée de Dion envers Cicéron, reconnue dès l'antiquité, est en partie héritée d'une veine anti-cicéronienne qui persiste chez les écrivains de la période impériale. Dion ne tresse jamais le moindre éloge à Cicéron, qui apparaît dans trois discours (*Dialogue avec Philiscus*, *Discours sur l'Amnistie*, *Débat avec Calenus*). Selon Dion, Cicéron n'a pas de convictions et plaide en fonction de son intérêt ; Dion dénonce son ignorance récurrente du détail des faits (à propos de la conjuration de Catilina, p. ex.), stigmatise sa jalousie, son arrogance, sa faiblesse de caractère. Il n'est que d'avoir en mémoire cette incroyable charge, mise dans la bouche de Quintus Fufius Calenus : « Car, de son naturel, il est sans foi, il est brouillon ; il n'y a dans son âme rien sur quoi on puisse faire fonds : sans cesse il embrouille et bouleverse tout [...] ; en un mot, voulant que tous vous ayez pour ami ou pour ennemi celui qu'il vous aura désigné [...]. Ainsi donc, gardez-vous de cet homme. Il est artificieux et magicien ; les maux d'autrui font sa richesse et sa grandeur ; il calomnie, entraîne et déchire, comme les chiens, ceux qui ne font point de mal ; au sein de la paix générale, il tombe dans l'abattement et la consommation, car notre amitié et notre concorde ne peuvent nourrir cet orateur fameux... », à quoi Dion ne fait répliquer par l'orateur que « après ce discours de Calenus, Cicéron ne se content pas : lui-même usait à l'égard de tous indifféremment d'une liberté de langage sans mesure et sans borne, mais, de la part des autres, il n'admettait pas la pareille », Dion Cassius, *Histoire romaine*, XLVI, 3-4 et 28, tome sixième, traduction E. Gros, Paris, librairie Firmin Didot, 1866, voir : <http://remacle.org/bloodwolf/historiens/Dion/livre46.htm>, site consulté le 25 mai 2007, le site vaut pour toutes les citations de Dion. F. Millar, qui rend compte de cette appréciation sur laquelle les modernes sont largement revenus, n'hésite pas à écrire : « *Dio's handling of Cicero is a failure, perhaps the most complete failure in his History* », « La façon dont Dion traite Cicéron est une erreur, peut-être la plus totale de son *Histoire* », in F. Millar, *A Study of Cassius Dio*, Oxford at the Clarendon Press, 1964, 239 p.

<sup>6</sup> Dion Cassius, *Histoire romaine*, XL, 54.

<sup>7</sup> Plutarque, « Vie de Cicéron », *Les Vies des Hommes illustres*, trad. D. Ricard, t. II, Paris, Firmin-Didot, 1883.

Bien qu'il mette lui aussi en avant la peur de l'orateur, Plutarque reconnaît néanmoins qu'il plaïda.

Dès lors apparaît une première incertitude : Cicéron a-t-il plaïdé, comme le suggère Plutarque, ou n'a-t-il pas plaïdé ? En réalité, seul Dion Cassius ridiculise autant l'orateur. Généralement, la tradition s'aligne sur ce que rapporte Plutarque, dont une autre source vient étayer les dires. Il s'agit du commentaire d'Asconius<sup>8</sup>, rédigé au milieu du I<sup>er</sup> siècle après Jésus-Christ. Ce travail, antérieur aux précédents, est une analyse dépassionnée et plus objective, sans doute plus proche de la réalité, qui s'appuie sur les déclarations de témoins indirects<sup>9</sup>, et sur des documents variés, aujourd'hui perdus. Asconius a eu accès aux brouillons de Cicéron réunis par son secrétaire Tiron<sup>10</sup>, aux procès-verbaux du Sénat et des Comices, aux *Acta diurna*<sup>11</sup>. Voici ce qu'il écrit : « Lorsque Cicéron commença son plaidoyer, il fut accueilli par des cris hostiles des partisans de Clodius, incapables de se contenir, malgré la crainte que leur inspiraient les soldats qui les entouraient. C'est pourquoi Cicéron ne parla pas avec sa fermeté ordinaire »<sup>12</sup>. Ce témoignage<sup>13</sup> est prolongé un peu plus tard par des remarques de Quintilien, qui fait allusion à deux discours en faveur de Milon, la magnifique réécriture que nous possédons aujourd'hui, et le petit discours qui fut prononcé lors du procès<sup>14</sup>, dont il cite quelques lignes

<sup>8</sup> Quintus Asconius Pedianus (9 av. J.-C. – 76 apr. J.-C.), auteur d'un commentaire historique sur les discours de Cicéron, dont les fragments furent découverts en 1416 dans un manuscrit du IX<sup>e</sup> siècle, à Saint-Gall.

<sup>9</sup> Par exemple Asinius Gallus dont le père, Asinius Pollion, avait une vingtaine d'années au moment du procès.

<sup>10</sup> Marcus Tullius Tiro (103 av. J.-C., Arpinum – 4 av. J.-C., Puteoli), plus connu sous le nom de « Tiron » est né esclave de Cicéron. Il a grandi avec Cicéron, plus âgé que lui de trois ans, et l'a suivi à Rome. Il a été affranchi en 53 av. J.-C., un an avant le procès. Tiron a servi Cicéron comme secrétaire, et de plus en plus comme confident. Après la mort de Cicéron, Tiron a publié le travail et une biographie de ce dernier.

<sup>11</sup> Appelés indifféremment *acta urbana*, *populi*, *publica*, les *acta* étaient une sorte de journal destiné au public de Rome, mais connu aussi en province, qui signalait les principaux événements politiques, judiciaires ainsi que des « faits divers » jugés intéressants ; ces *acta* auraient été instaurés en -131. En -59, lors de son consulat, Jules César mit en place des *acta diurna*, c'est-à-dire « jour par jour », pour le Sénat et pour le peuple, voir Jules Humbert, *Contribution à l'étude des sources d'Asconius*, thèse complémentaire, Paris, PUF, 1925, 141 p.

<sup>12</sup> Asconius, *Orationum Ciceronis quinque enarratio*, 41-42 : « *Cicero cum inciperet dicere, exceptus est acclamatione Clodianorum, qui se continere ne metu quidem circumstantium militum potuerunt. Itaque non ea qua solitus erat constantia dixit. Manet autem illa quoque excepta eius oratio: scripsit vero hanc quam legimus ita perfecte ut iure prima haberi possit* ».

<sup>13</sup> Voir là-dessus B. A. Marshall, « Excepta oratio, the Other Pro Milone and the Question of Shortand », *Latomus* n° 46, 1987, p. 730-736.

<sup>14</sup> « *Ipsa oratiuncula qua usus est* », Quintilien, *De institutione oratoria*, IV, 2, 25 ; IV, 3, 17.

absentes du discours actuel<sup>15</sup>. Enfin, le scoliaste de Bobbio<sup>16</sup> signale également le premier discours, faisant mention des interruptions grossières et agressives que l'orateur dut subir<sup>17</sup>. Leur rappel confirme qu'il y eut un premier discours pris en note, où elles étaient mentionnées, et que ce discours dura, peut-être les trois heures<sup>18</sup> que les toutes récentes lois de Pompée, prises d'ailleurs pour l'occasion, réservaient désormais à la défense<sup>19</sup>.

Ce point s'éclaire cependant des deux remarques suivantes. La première, c'est qu'en règle générale les orateurs n'écrivaient pas leur discours à l'avance<sup>20</sup>. La transcription écrite d'un discours à Rome n'est pas systématique<sup>21</sup>. D'ordinaire, seul l'exorde est rédigé, et l'orateur ne met par écrit que quelques notes préparatoires, les *commentarii*, sorte de canevas plus ou moins détaillé, d'aide-mémoire ayant servi à la préparation de la plaidoirie<sup>22</sup>. Le reste est composé mentalement. C'est une nécessité, car l'*oratio* doit conserver pour les auditeurs l'allure d'une parole improvisée. L'*oratio*, fondement d'une parole portée au tribunal, au forum, dans les assemblées, vise pour l'essentiel à convaincre<sup>23</sup>, or un discours trop parfait perd

<sup>15</sup> *Idem*, IX, 2, 54.

<sup>16</sup> En 1814, le cardinal philologue Angelo Mai (1782-1854) déchiffre de nombreux fragments de discours de Cicéron (*Pro Scauro*, *Pro Tullio*, *Pro Flacco*, *In Clodium et Curionem*, *De aere alieno Milonis*, et *De rege Alexandrino*) sur un palimpseste trouvé dans le monastère de Bobbio, attribués à un commentateur du IV<sup>e</sup> ou V<sup>e</sup> siècle, le « ScoliaSTE de Bobbio ».

<sup>17</sup> « *Et exstat alius praeterea liber actorum pro Milone : in quo omnia interrupta et impolita et ruda, plena denique maximi terroris agnoscas* », « Et il existe un autre texte antérieur du *Pro Milone*, dans lequel tu retrouveras toutes les interruptions, grossières, vulgaires, terrifiantes enfin », Bobb. 112.10-12 St.

<sup>18</sup> Voir Steven M. Cerutti, *Cicero's accretive style. Rhetorical Strategies in the Exordia of the Judicial Speeches*, University Press of America Inc., Lanham, New York-London, 1996, 189 p.

<sup>19</sup> Voir Asconius, *In Milon.*, 37, 39, 40 ; Cicéron, *Brutus*, 324 ; Tacite, *De orat.*, 38 ; Cicéron, *Pro Mil.*, 15.

<sup>20</sup> Voir Marie Ledentu, « L'orateur, la parole et le texte », Actes de la Table Ronde du 31 janvier 2000, *Orateurs, auditeurs, lecteurs : à propos de l'éloquence romaine à la fin de la République et au début du Principat*, édités par G. Achard et M. Ledentu, Lyon, diff. De Boccard, 2000, 115 p., p. 57-73.

<sup>21</sup> « Écrire un discours pour en conserver le souvenir et le diffuser sous la forme d'exemplaires destinés à être recopiés n'avait rien d'un acte gratuit : l'orateur avait en vue des lecteurs bien précis, il utilisait le discours écrit dans un but et avec des intentions déterminés », Marie Ledentu, art. cité.

<sup>22</sup> En l'occurrence recueillis par Tiron. On rapprochera cela de l'apostrophe « Crois-tu qu'aucun de nous ignore que nul de ces admirables discours publiés par toi n'a été prononcé, et que tu les as tous écrits après coup, à l'exemple de ceux qui fabriquent des généraux et des maîtres de cavalerie en argile ? », Dion Cassius, *Histoire romaine*, XLVI, 7, 3, trad. citée.

<sup>23</sup> « Lorsqu'on commence un discours, il faut avoir soin de donner de la douceur à son débit et de la simplicité à son langage, afin que rien ne sente l'apprêt », « *Exordienda causa seruandum est, ut lenis sit sermo et usitata uerborum consuetudo, ut non adparata uideatur oratio esse* »,

de sa capacité de persuasion<sup>24</sup>. L'orateur doit pouvoir faire face à ce qui se présente inopinément, ne pas être corseté par l'écrit, pouvoir user, dans cette souplesse qui traduit une élaboration immédiate, de la *dicacitas*, trait vif et court, pointu, piquant, voire de la *brevitas* (brièveté, concision)<sup>25</sup>, qui ne sont pas absentes de l'*oratio*, même si c'est dans l'*altercatio* et l'interrogatoire des témoins qu'elles sont surtout usitées<sup>26</sup>. Le comble du talent pour l'orateur est de parler comme s'il improvisait<sup>27</sup>. « On écrit donc la plupart du temps des discours après les avoir prononcés, et non pour les prononcer », note lui-même Cicéron dans le *Brutus*<sup>28</sup>. Ce qui est sûr en tout cas, c'est que ce discours fut totalement réécrit par Cicéron, envoyé à Milon<sup>29</sup>, puis publié<sup>30</sup> ; c'est celui que nous possédons aujourd'hui, devenu, pour de nombreuses générations, un modèle de plaidoirie, bien que jamais prononcé.

Dans ce cas, et c'est la seconde remarque, comment le premier discours a-t-il pu se conserver ? Tout simplement parce qu'il arrivait, et Cicéron y veillait avec un

*Rhétorique à Herennius*, I, VII, *Œuvres complètes de Cicéron*, trad. Nisard, Paris, Dubochet, 1840. La *Rhétorique à Herennius* est un traité de rhétorique anonyme (œuvre de Cornificius, de Cicéron ?), composé en 85 av. J.-C. ; il porte la marque de l'École de Rhodes qui avait formé Cicéron.

<sup>24</sup> Aristote, qui « informe » la rhétorique romaine, compare le style de la harangue à une *skiagraphia*, sorte de peinture en trompe l'œil qui, par nature, donne à voir autre chose que ce qui est « réellement » peint. L'orateur politique, qui s'expose de surcroît à une foule inculte et nombreuse, doit s'adresser à la *phantasia* des auditeurs, voir Jean-Louis Labarrière, « L'orateur politique face à ses contraintes », in *Aristotle's Rhetoric. Philosophical essays*, ed. D. J. Furley & A. Nehamas, Princeton, Princeton University Press, 1994, 322 p., p. 231-253.

<sup>25</sup> Voir M. P. Laurens, « Cicéron, maître de la *brevitas* », dans *Caesarodunum XIX<sup>bis</sup>. Présence de Cicéron. Hommage au RP M. Testard*, Paris, Les Belles Lettres, 1984, 305 p., p. 29-41.

<sup>26</sup> A l'accusateur de Milon qui voulait lui faire dire à quel moment Clodius avait été tué : « *Tard !* », répondit du tac au tac Cicéron, rapporté par Quintilien : « *Cum abiiceret Miloni accusator, ni argumentum factarum Clodio insidiarum... et identitem interrogaret quo tempore Clodius occisus esset, respondit : « Sero ! »* », *De institutione oratoria*, VI, 3, 48.

<sup>27</sup> Cette improvisation, en réalité, n'est jamais totale, car elle est nourrie de ce que les rhétoriciens appellent *memoria*, cf. *infra*.

<sup>28</sup> « *Pleraque enim scribuntur orationes habitae iam, non habeantur* », *Brutus*, 91 ; à quoi font écho ces mots de Quintilien : « *Neque aliud esse oratio scripta quam monumentum actionis habitae* » « Le discours écrit n'est que le mémorial du discours prononcé », trad. M. Ledentu, Quintilien, *De institutione oratoria*, XII, 10, 51.

<sup>29</sup> On connaît le mot que Dion Cassius prête à Milon, exilé à Massilia : « Heureusement pour moi, cette harangue n'a pas été prononcée devant mes juges ; car je ne mangerais pas de si beaux rougets à Marseille, si vous m'aviez défendu avec tant d'éloquence », *Histoire romaine*, XL, 54, trad. E. Gros, F. Didot frères, 1845.

<sup>30</sup> Le climat d'agitation politique qui a marqué l'époque des guerres civiles a influencé le rapport des Romains à l'écrit, note Marie Ledentu, art. cit.

soin particulier, qu'on opérât une sorte de tachygraphie des discours<sup>31</sup>. Plutarque parle des secrétaires de l'orateur habiles à la saisie rapide des textes, utilisant quelques symboles courants et brefs pour représenter des groupes de mots, secrétaires disposés en des endroits choisis de l'auditoire. On sait aussi que Trebonius<sup>32</sup> prenait en note ses discours, ainsi que le secrétaire particulier de l'orateur, Tiron. Ce dernier passe d'ailleurs pour avoir inventé une sorte de sténographie, dès cette époque-là<sup>33</sup>. Ce qui en résultait était une version sommaire.

Il existait donc d'inévitables distorsions entre le discours oral et le discours (ré)écrit. Lorsqu'un discours avait été effectivement proféré, la réécriture, à fin de publication<sup>34</sup>, pouvait servir de nouvelles visées. Elle pouvait être plus courte et

---

<sup>31</sup> Cicéron lui-même dit qu'il payait certains sénateurs pour leur bonne mémoire, leur expérience, leur aptitude à l'écriture rapide afin de noter tout ce qui était dit (C. Cosconius, M. Valerius Messala, P. Nigidius Figulus, Ap. Claudius Pulcher) : ce fut le cas en particulier le 3 décembre 63, (*Sull.*, 41-42).

<sup>32</sup> Peut-être s'agit-il de C. Trebonius, distingué chevalier romain qui ne fut pas magistrat, ami ou relation de Cicéron, ou de son fils, C. Trebonius, « *homo novus* », qui, après avoir appartenu au cercle des *optimates*, dut à la faveur de César, au service duquel il était passé, sa fortune politique (tribun en -55, préteur en -48, consul suffect en -45, proconsul en Asie en -43), ce qui ne l'empêcha pas de prendre part à l'assassinat du dictateur ; lui-même mourut de la main de Dolabella en 43 av. J.-C.

<sup>33</sup> Cicéron, de retour d'un voyage à Athènes, demanda à Tiron d'adapter les « notes grecques », méthode d'écriture abrégée, dont l'auteur serait Xénophon qui s'en servait pour retranscrire les propos de Socrate. Tiron inventa alors un système personnel qu'il utilisait pour prendre en note les discours de Cicéron au Sénat romain. La méthode de Tiron est composée de 1100 signes. Elle utilise différentes astuces. Chaque lettre est représentée par un symbole. Une de ses caractéristiques est d'utiliser les premières d'un mot pour l'abréger, comme *A.D.* pour « *Anno Domini* », *N.B.* pour « *Nota bene* », etc. Tiron serait aussi l'inventeur de l'esperluète [&], toujours usitée aujourd'hui. Les notes tironiennes ont été utilisées durant toute la période du Moyen-âge jusque dans les années 1600, sans qu'une amélioration significative leur soit apportée. Cependant, selon B. A. Marshall, Tiron n'aurait fait qu'ajouter quelques abréviations au système antérieur. A l'époque de Cicéron, la sténographie n'était pas parfaite, elle ne le devint qu'avec Mécène puis Sénèque, autrement dit sous l'Empire, voir B. A. Marshall, « *Excepta oratio, the Other Pro Milone and the Question of Shortand* », art. cité.

<sup>34</sup> Encore faut-il préciser ce que l'on entend par publication à Rome à la fin de la République. Jusqu'au milieu du 1<sup>er</sup> siècle, la publication est chose artisanale. Le livre/texte est copié à quelques exemplaires, donnés en général à un cercle d'amis. Au bout d'un certain temps, ces exemplaires sont eux-mêmes recopiés par les *librarii* de leurs nouveaux propriétaires pour d'autres amis. Il n'y avait pas de « marché » du livre avant Cicéron, et celui-ci contribua grandement à la formation d'un « public » lettré. Atticus, l'ami de Cicéron, fut le premier véritable éditeur. « La communication est progressive, lente, faite d'à-coups et d'improvisations », écrit Guy Achard, *La communication à Rome*, Paris, Realia/Les Belles Lettres, éd. 2006, 298 p. Comme le note aussi Jane Crawford « *wether or not to have it copied and circulated among his friends and colleagues, and thence made available to a wider audience* », « s'il y avait lieu ou non de le copier et le diffuser auprès de ses amis et collègues, et de lui procurer ainsi une audience plus large », Jane W. Crawford, « *The lost fragmentary orations* », *Brill's companion to Cicero. Oratory*

plus sommaire que le discours prononcé, après avoir subi l'élagage des parties les plus techniques. Elle pouvait aussi condenser des discours qui s'étaient étalés sur plusieurs jours. Dans ces deux cas, il s'agissait d'éviter d'ennuyer le lecteur privé de suspens, une fois le verdict rendu<sup>35</sup>. Elle pouvait enfin, dans son ton, voire son argumentaire, viser tel public particulier : les sénateurs, les chevaliers. Dans cet ordre d'idées, la jeunesse constituait l'un de ces publics cibles, et la réécriture avait alors des objectifs pédagogiques, les adolescents constituant une partie, souvent enthousiaste, de l'auditoire des orateurs<sup>36</sup>. A ce titre, la réécriture, en particulier chez Cicéron, participe de la formation d'une conscience civique dans la future classe dirigeante ; elle réveille et cimente, à Rome mais aussi dans toute l'Italie, les valeurs du « vrai peuple romain », que l'orateur oppose à la populace<sup>37</sup>. Il convient cependant de relativiser le travail de post-rédaction, car la version à publier devait être fidèle : il fallait en effet qu'elle correspondît au discours prononcé<sup>38</sup>.

On peut donc acter qu'une première *oratio* fut effectivement prononcée, même si le grondement de la foule, qui jamais ne cessait tout à fait, donnait l'impression, quand par hasard on entendait l'orateur, qu'il déclamaient des fragments de différents discours. Est-il possible de se faire une idée de son contenu<sup>39</sup>? Pour les uns, Cicéron aurait été persuadé par les clameurs des

---

*Ê Rhetoric*, éd. J. M. May, Brill, 2002, 632 p., p. 305-331. La même auteure précise : « *publication meant circulation, by some means... How a book got into circulation and how it continued to be copied has nothing to do with the fact of publication; once a book left his author's sole possession, it was published* », « publier signifiait diffuser, par divers moyens... Comment un texte circulait, comment il continuait à être copié n'a rien à voir avec une publication ; à partir du moment où un texte quittait la stricte propriété de son auteur, c'était cela être publié », Jane W. Crawford, *M. Tullius Cicero : the lost and unpublished orations*, Hypomnemata, Heft 80, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 1984, 324 p.

<sup>35</sup> Pline le Jeune l'évoque (II, 19, 2).

<sup>36</sup> Voir Guy Achard, « L'influence des jeunes lecteurs sur la rédaction des discours cicéroniens », Actes de la Table Ronde du 31 janvier 2000, *Orateurs, auditeurs, lecteurs : à propos de l'éloquence romaine à la fin de la République et au début du Principat*, op. cit. Dans ce cas, notre orateur évacue les passages trop techniques, et propose des discours-types quant à la construction, des morceaux de bravoure, une rédaction parfaite, tout en s'adaptant en partie aux goûts de la jeunesse, et en lui délivrant une critique de la démobilisation politique et de l'épicurisme.

<sup>37</sup> Emanuele Narducci, *Cicerone e l'eloquenza romana. Retorica e progetto culturale*, Rome, Quadrante 86, Laterza, 1997, 186 p.

<sup>38</sup> « L'orateur qui souhaite publier doit, même quand il prononce un discours, songer aux réactions de ses futurs lecteurs. S'il peut en effet apporter quelques modifications lors de la rédaction définitive, il ne saurait dénaturer ce qu'il a dit, car les Romains ont bonne mémoire et n'admettraient pas de différences trop marquées entre les propos tenus et le texte rédigé », Guy Achard, *La communication à Rome*, op. cit.

<sup>39</sup> Sur cette question, on lira avec intérêt *The Trial of Milo and the Other Pro Milone*, James N. Settle, Transactions and Proceedings of the American Philological Association, Vol. 94, 1963, p. 268-280.



Claudiens de ne pas parler « clairement »<sup>40</sup>. Pour d'autres, il aurait tenu des propos généraux sur la justice, entrecoupés de « bredouillis décousus »<sup>41</sup>. Nous nous rangerons à l'avis de Jules Humbert<sup>42</sup> et Jane Crawford. Le premier, admettant Asconius, affirme que, prenant au débotté le contrepied de l'accusation qui soutenait la préméditation de Milon, l'orateur aurait en son plaidoyer essayé d'établir qu'en réalité Clodius était l'agresseur, et qu'il avait calculé son coup : dans le *Pro Milone*, seule renverrait au premier discours la partie affirmant la légitime défense de Milon. La seconde accepte aussi Asconius : l'orateur n'aurait pas retenu la ligne de défense proposée par Brutus<sup>43</sup>, à savoir que la mort de Clodius servait « l'intérêt » de la République. A l'argument qu'il était possible d'exécuter un tel complot sans procès, on objecterait qu'il aurait pu tout aussi bien être mis en jugement et condamné par un tribunal. Cela risquait de raviver fâcheusement le souvenir de l'exécution de Catilina, dont la sanction avait contraint Cicéron à l'exil. Ce n'est pas Milon, affirmait alors l'orateur, qui a comploté contre Clodius, mais Clodius contre Milon<sup>44</sup>. Sans doute, interrompu par les Claudiens, Cicéron dut-il faire sauter certaines parties de l'*oratio* pour « rester dans les temps » ; l'absence de ces parties, qui ne purent être prises en notes, rendirent indispensable la réécriture<sup>45</sup>.

Pour Asconius, Cicéron aurait prononcé et terminé son discours, même s'il ne dura peut-être pas trois heures ; pris en note, il circula jusqu'à son époque<sup>46</sup>. Le « bafouillage » de Cicéron n'alla pas jusqu'au mutisme, loin de là. Ce n'est qu'au cours du II<sup>e</sup> siècle que ce premier discours disparut.

<sup>40</sup> Selon Thomas Wiedemann, qui n'en dit pas plus long, dans *Cicero and the end of the roman Republic*, Bristol Classical Press, 1994, 92 p.

<sup>41</sup> Jean-Noël Robert, Cicéron, *Pour T. Anniius Milon*, *op. cit.*

<sup>42</sup> Jules Humbert, *Les plaidoyers écrits et les plaidoiries réelles de Cicéron*, Paris, 1925, rééd. Georg Olms Verlag, 1972, 296 p.

<sup>43</sup> « *M. Brutus existimavit κατά αντιστασιν pro eo esse dicendum, quae a nobis nominatur qualitas compensativa. Hoc enimvero Ciceroni visum est parum salubre; nam maluit αντεγκληματος specie...* », « M. Brutus jugea qu'il fallait plaider *κατά αντιστασιν*, ce que nous appelons contrebalancer ; mais cela parut dangereux à Cicéron ; il préféra l'approche *αντεγκληματος* [accusation en retour] », Asc. 30, 27.

<sup>44</sup> On retrouve ici un exemple de ces plaidoiries *in utramque partem*, chères à Philon de Larissa et à Cicéron, que nous évoquerons plus bas (voir n. 84).

<sup>45</sup> Une réécriture immédiate aurait été un moyen de tourner les lois de Pompée. Jane Crawford pense que cette réécriture eut lieu au bout de quelque temps, lorsque Cicéron voulut clarifier sa position vis-à-vis de Milon, et dissiper les doutes, signifiant que, même si Pompée l'avait abandonné, il lui restait fidèle... après, toutefois, sa condamnation, voir Jane W. Crawford, *Tullius Cicero : the lost and unpublished orations*, *op. cit.*

<sup>46</sup> « *Manet autem illa quoque excepta ejus oratio... Scripsit quam legimus, ita perfecte ut jure prima haberi possit* », « Mais il reste aussi sa fameuse oratio recueillie [en notes]... Celle que nous lisons, il l'a écrite avec tant de perfection qu'à bon droit elle pourrait être considérée comme la première », Asconius, *Orationum Ciceronis...* *op. cit.*, 37, 10.

Dès lors, que veulent dire les auteurs anciens, qui ne pouvaient ignorer ces faits, quand ils évoquent le bafouillement de Cicéron ? Il nous faut ici envisager deux hypothèses : la première est que ce bafouillement fut involontaire ; la seconde, qu'il fut délibéré.

Si l'on suit la première hypothèse, on rappellera que le bafouillement était chez notre orateur comme une règle. Plutarque, dans sa vie de Cicéron, rapporte qu'il ne pouvait commencer à plaider sans être empli d'une sorte d'appréhension, et que sa voix ne se raffermissait que lorsque son éloquence « *avait atteint la cime de sa perfection* ». Cicéron en convient lui-même à plusieurs reprises dans ses œuvres, en particulier dans le *Pro Cluentio* :

Alors je me levai pour répondre, avec quel embarras, grands dieux ! Avec quelle inquiétude ! Avec quelle timidité ! Jamais, il est vrai, je ne parle en public sans éprouver en commençant un trouble involontaire : toutes les fois que je prononce un discours, je crois être devant un tribunal qui va juger, non seulement mon talent, mais encore ma probité et ma délicatesse ; et j'appréhende à la fois de paraître avoir promis plus que je ne puis tenir, ce qui serait une présomption condamnable ; ou ne pas faire tout ce que je pourrais, ce qui serait négligence ou perfidie. Mais je ne fus jamais si déconcerté qu'alors. Tout m'alarmait<sup>47</sup>.

Ce trac a-t-il pu être aggravé par les circonstances dramatiques du procès ? Certains auteurs se sont complaisamment attardés sur la peur éprouvée par l'orateur face à l'excitation de la foule<sup>48</sup>. Pourtant, un tel contexte n'est pas unique à l'époque. Paul J. J. Vanderbroeck a répertorié 92 cas de violences lors de procès à la fin de la République ; 65 d'entre eux atteignent leur but, 27 non. Ces buts, rarement matériels, sont surtout politiques, les violences visant à obtenir l'acquiescement ou la condamnation du prévenu. L'auteur y voit une manifestation des relations patron-client, ce qui n'étonne guère dans une société où la dimension

---

<sup>47</sup> *Pro Cluentio*, XVIII, Œuvres complètes de Cicéron, Collection des Auteurs latins publiés sous la direction de M. Nisard, t. II, Paris, Dubochet, 1840, « *Hic ego tum ad respondendum surrexi, qua cura, di immortales! qua sollicitudine animi! quo timore! Semper equidem magno cum metu incipio dicere: quotienscumque dico, totiens mihi uideor in iudicium uenire non ingenii solum, sed etiam uirtutis atque officii, ne aut id profiteri uidear quod non possim (implere) quod est impudentiae, aut non id efficere quod possim, quod est aut perfidiae aut negligentiae. Tum uero ita sum perturbatus ut omnia timerem* ».

<sup>48</sup> La foule aurait manifesté dès le premier jour, pendant le témoignage de C. Causinius Schola (l'un des trois amis patriciens qui accompagnaient Clodius le jour de son assassinat), qui s'était départi de la réserve traditionnelle, décrivant, sur un ton pathétique, la scène du meurtre, ce qui avait enflammé la populace acquise à Clodius ; au moment où Marcellus commença à l'interroger, la foule poussa des cris tels que Marcellus en fut pétrifié, voir J. Humbert, *Contribution à l'étude des sources d'Asconius*, op. cit.

clanique reste déterminante<sup>49</sup>. Pour expliciter l'ambiance de violence propre à ce procès, il faut revenir, très rapidement, sur les circonstances historiques qui l'ont amené.

L'accusé est l'ancien tribun Milon, ami de Cicéron et donc proche des *optimates*<sup>50</sup>, pour l'heure candidat au consulat pour l'année 52<sup>51</sup>. Il est accusé d'avoir assassiné l'ancien tribun Clodius — l'homme de César, le chef du parti des *populares*<sup>52</sup> — lui-même candidat à la préture pour la même année, et l'idole de la « foule », c'est-à-dire des petites gens et des déshérités. Ces deux agitateurs se haïssent et s'affrontent déjà depuis de nombreuses années, chacun à la tête de bandes armées, forces paramilitaires qui font régner la terreur dans la Ville. Celles de Milon, formées pour l'essentiel d'anciens gladiateurs<sup>53</sup> et d'esclaves armés, que Pompée a jugé bon de compléter de certains de ses clients ruraux et de ses vétérans, semblent plus efficaces que celles de Claudius composées plutôt d'artisans ou de petits commerçants chauffés à blanc, qui n'hésitent pas, cependant, à faire le coup de poing, voire à prendre les armes. C'est là une situation caractéristique de la fin de la République romaine : les règles institutionnelles, dont Cicéron, à la tête des *optimates*, se prétend le défenseur<sup>54</sup>, sont déjà largement transgressées par le triumvirat, ou plutôt ce qu'il en reste. Après la mort de Crassus l'année précédente à Carrhae, lors de la guerre contre les Parthes, les deux *imperatores* restant sont en rivalité pour établir leur pouvoir personnel, César, alors occupé à parachever la

<sup>49</sup> Voir Paul J. J. Vanderbroeck, *Popular Leadership and collective Behavior in the late Roman Republic (ca. 80-50 B.C.)*, J. C. Grieben Publisher, Amsterdam, 1987, 281 p., p. 161.

<sup>50</sup> Milon avait épousé Fausta, la fille de Sylla, dont la mère était la Metella auparavant mariée à Scourus, ce qui (re)liait Milon à la fois aux Metelli et à Cicéron. Les notes du présent article fournissent, *passim*, une série de références bibliographiques sur Milon ; voir également A. W. Lintott, « Cicero and Milo », *The Journal of Roman Studies*, vol. LXIV, 1974, p. 62-78, à quoi nous joindrons l'ouvrage de Florence Dupont, *L'affaire Milon, meurtre sur la voie Appienne*, Paris, Editions Denoël, 1987.

<sup>51</sup> Quand Pompée, qui n'avait rien fait pour empêcher l'exil de Cicéron, voulut rappeler ce dernier, il promit le consulat à Milon en échange de son aide (Appien, B C, 2, 16), voir Paul J. J. Vanderbroeck, *Popular Leadership and collective Behavior in the late Roman Republic (ca. 80-50 B.C.)*, *op. cit.*

<sup>52</sup> Sur le tribun Clodius, nous n'indiquerons que l'ouvrage de W. Jeffrey Tatum, *The Patrician Tribune Publius Clodius Pulcher*, The University of North Carolina Press, Chapel Hill & London, 1999, 365 p.

<sup>53</sup> Avant 65 av. J.-C., César avait envisagé l'emploi de gladiateurs comme hommes de main. Les bandes de Catilina en comprenaient un certain nombre. En 54 av. J.-C., Faustus Sylla (frère de Fausta, et beau-frère de Milon), possède une garde personnelle de 300 gladiateurs. Varron, qui s'interroge sur le nom qu'il faut donner à ces bandes, cite au passage cinq propriétaires (Faustus, précisément, Caecilius, Cascellius, Aquilius, Scipion : Var. LL, IX, 71), in Andrew Lintott, *Violence in republican Rome*, Oxford University Press, 1999, 240 p.

<sup>54</sup> Car elles servent leurs intérêts, ceux de la *nobilitas*.

conquête de la Gaule, en tentant de soumettre Vercingétorix, et Pompée, présent à Rome, qui se rapproche stratégiquement du Sénat, car il souhaite mettre à profit l'absence de son rival pour se faire confier par la haute assemblée la dictature. L'affrontement fratricide de ces deux *imperatores* trouve sa réplique dans les luttes qui ensanglantent les rues de la Ville, et opposent entre eux ces deux nervis, inscrits dans un conflit qui les dépasse.

Or le 18 janvier 52, sans doute vers la neuvième heure (15 h), sur la via Appia, à hauteur de Bovillae<sup>55</sup>, à 15 km au sud-est de Rome, Milon, à la tête d'une bande de 300 hommes, rencontre, sans doute de manière non préméditée, Clodius, escorté d'une trentaine d'esclaves<sup>56</sup>. Un accrochage a lieu ; Clodius, blessé, se réfugie dans une auberge voisine, que Milon fait prendre d'assaut par ses gladiateurs ; Clodius est capturé, traîné sur la route, puis mis à mort, dépouillé de ses vêtements et de son anneau d'or de citoyen, abandonné, nu. Le sénateur Sextus Tedi<sup>57</sup> qui rentrait à Rome recueille le cadavre, le ramène à sa femme Fulvia, qui l'expose en cet état dans l'atrium de sa demeure, le fait conduire le lendemain sur la tribune des Rostres, et de là dans la Curie (*Curia Hostilia*), au milieu des lamentations de ses partisans. Fous de rage et de désespoir, ceux-ci élèvent un bûcher avec les bancs de la salle et les livres du Sénat, y mettent le feu, qui se propage à la Curie, à la basilique Porcia : toute une partie du forum brûle. Les bandes de Clodius font alors régner la terreur, la vie politique est bloquée, les interros se succèdent sans que les élections puissent avoir lieu. Le Sénat vote enfin un *senatus-consulte ultimum* qui nomme Pompée consul unique<sup>58</sup>, le charge de veiller au salut de l'Etat, l'autorise à lever des troupes en Italie. Trois jours après avoir été investi, Pompée propose deux lois, la *Lex Pompeia de vi* (sur la violence), et la *Lex Pompeia de ambitu* (sur la conspiration), instaurant également une procédure judiciaire spéciale : les débats ne doivent pas dépasser cinq jours, le nombre de défenseurs est limité, ainsi que la durée des plaidoiries ; deux sentences sont possibles : l'acquittement ou le bannissement à vie. Cette cour est conçue

---

<sup>55</sup> Bovillae (Frattocchie-Boville) l'une des trente villes de la ligue latine antique, était à l'origine une colonie d'Alba Longa (comme Rome, à une époque précédente). Après la destruction d'Alba Longa, les rites sacrés furent transférés à Bovillae, notamment le culte de Vesta (dans les inscriptions les *Virgines Vestales Albanae* sont mentionnées) et celui de la Gens Julia, celle de Jules César, <http://www.parcodibovillae.org/boville-francaise.htm>, site consulté le 27 mai 2007.

<sup>56</sup> Pour un récit précis de ces événements, nous renvoyons à l'introduction de l'ouvrage de Jean-Noël Robert, *Pour T. Annii Milon*, *op. cit.*

<sup>57</sup> Mentionné par Asconius.

<sup>58</sup> Cette élection fut autorisée par Caton, avec la permission à Pompée de se donner un collègue au bout de deux mois, et ce collègue fut Metellus Scipion, dont Magnus avait épousé la fille Cornelia.

pour éliminer Milon. Cicéron, pourtant, décide de le défendre<sup>59</sup> « *against his better interest* »<sup>60</sup>, note Christian Habicht<sup>61</sup>.

Quelques jours après le vote des lois, Milon est mis en accusation dans trois procès, *de vi* par la famille de la victime (les deux Appii Claudii senior, neveux de Clodius), *de ambitu par* Q. Petulcius et L. Cornificius, *de sodaliciis* par P. Fulvius Neratus<sup>62</sup>. Convoqué le même jour, le 4 avril, pour les deux premiers, il choisit de se présenter à l'accusation *de vi*. Une foule nombreuse, acquise à la mémoire de Clodius, est venue assister au procès. Après une première journée où les partisans de Clodius multiplient les provocations et les troubles<sup>63</sup>, le président L. Domitius Ahenobarbus<sup>64</sup> obtient de Pompée qu'il dispose un cordon de troupes pour tenir

<sup>59</sup> A. W. Lintott a fait l'historique des relations, de l'amitié de Milon et de Cicéron, in A. W. Lintott, « Cicero & Milo », art. cité.

<sup>60</sup> Dès qu'il annonça qu'il allait défendre Milon, « Cicéron fut en butte à une hostilité assez générale... excitée par les tribuns de la plèbe Q. Pompeius, C. Sallustius [l'historien, qui fut l'amant de Fausta, la femme de Milon], T. Munatius Plancus Bursa ; celui-ci avait même déclaré qu'il assignerait Cicéron en justice s'il persistait à vouloir défendre Milon », écrit Pierre Grimal, *Cicéron*, Paris, Fayard, 1986, 478 p.

<sup>61</sup> Ch. Habicht, *Cicero the politician*, The John Hopkins University Press, Baltimore & London, 1990, 148 p.

<sup>62</sup> Voir James S. Ruebel, « The Trial of Milo in 52 B.C. : A Chronological Study », *Transactions of the American Philological Association* (1974), Vol. 109, 1979, p. 231-249.

<sup>63</sup> Il y aurait lieu ici d'établir une analyse et de nuancer les affirmations. La tradition, alimentée par les travaux d'historiens anciens et de bon nombre de modernes, adopte une position « procicéronienne », considérant les manifestations de la foule comme celles d'une violence incontrôlée, bestiale, globalement négative. Des travaux initiés dans les années 1970 se sont intéressés aux réactions de la foule romaine à la fin de la République et à ce qu'exprime sa violence. Si Lintott (voir n. 53) demeure sur le plan politique et juridique, négligeant les dimensions sociales, Yavetz (v. n. 74), tournant le dos à l'image d'une foule a priori versatile et intéressée, analyse sa sociologie et ses comportements psychologiques, et montre que, bien qu'elle ne soient pas habitées par une idéologie particulière, ses manifestations ont toujours des motivations, des objectifs, et ne relèvent pas du seul caprice. Voir aussi Benoît Jeanjean, « Violence et politique dans la Rome républicaine », *Les cahiers du CELMA 2*, <http://www.univ-brest.fr/ceima>, site consulté le 27 mai 2007.

<sup>64</sup> Il avait été élu président par les comices, avec l'assentiment de Magnus. Lucius Domitius Ahenobarbus était le fils de Gn. Domitius Ahenobarbus (consul 96 av. J.-C.), et l'époux de Porcia, la soeur de Caton le jeune, partisan des *Optimates* et ami de Cicéron. D'abord opposé à Pompée, il le rallia contre César. Il fut consul en 54 av. J.-C., présida le tribunal lors du procès de Milon (52 av. J.-C.), succéda à César comme gouverneur de la Gaule en 49 av. J.-C. Lors de la guerre civile, il commanda les troupes de Pompée à Corfinium, mais fut obligé de se rendre. Bien que César lui eût pardonné, il gagna Marseille pour essayer d'organiser une ultime résistance contre lui. Après la reddition de la ville, il rejoignit Pompée en Grèce, commanda l'aile droite lors de la bataille de Pharsale, et fut tué pendant la retraite (César, *Bellum Civile*, I, II, III ; Dion Cassius, *Histoire romaine*, XXXIX, 41 ; Appien, *B.C.* II, 82).

les excités à distance, ce qui n'empêche pas les démonstrations de violence<sup>65</sup>. Les 5, 6 et 7 avril sont réservés au défilé de témoins, le plus souvent défavorables à Milon, constamment interrompus par les Claudiens. Le 7 au soir, le tribun Munatius Plancus, hostile à Cicéron, tient une *contio* pour exhorter le peuple à venir assister en masse, le lendemain, à la fin du procès. Le 8, devant une foule immense, les boutiques et débits de boisson ayant été fermés, les accusateurs<sup>66</sup> soutiennent l'accusation pendant deux heures, insistant sur la préméditation. Puis vient le tour de la défense. Des six avocats prévus, seul Cicéron prend la parole, la limitation de la durée totale de la plaidoirie à trois heures ne permettant qu'une *oratio*<sup>67</sup>. C'est à ce moment qu'il « bafouille », au milieu des huées des Claudiens. Milon, de son côté, refuse de jouer le jeu de l'accusé : loin de supplier les jurés, décoiffé, pas rasé, des larmes dans la voix, comme le veut la coutume, il reste impassible, droit, le visage plein de morgue<sup>68</sup>. C'est son avocat qui pleure et implore l'acquittement.

Les auteurs de l'Antiquité, et certains modernes après eux, ont parfois soutenu que Cicéron avait été terrifié par les vociférations des Claudiens<sup>69</sup>. Cette hypothèse est peu acceptable. Si, par le passé, la conclusion des discours était accueillie dans le silence, car aucun bruit ne devait recouvrir la parole, à la fin de la République les auditeurs se manifestent, en particulier en applaudissant, exerçant une sorte de pression sur l'orateur<sup>70</sup>. Bien que cette pression ait été alors extrême, Cicéron la connaît pour l'avoir supportée avant sa plaidoirie, pendant les trois premiers jours où il a procédé à l'interrogatoire des témoins, sans jamais céder à la panique. Le lendemain du procès de Milon, d'ailleurs, Cicéron plaide au même

<sup>65</sup> « Des perturbateurs ayant excité du tumulte dans le forum à cette occasion, Pompée ordonna aux soldats de les chasser en les frappant obliquement du plat de leurs larges épées ; mais, loin de céder, ils lançaient des sarcasmes, comme s'ils n'avaient pas été frappés sérieusement : quelques-uns furent blessés et même tués », Dion Cassius, *Histoire romaine*, XL.

<sup>66</sup> Les deux Appii Claudii, M. Antonius, P. Valerius Nepos.

<sup>67</sup> Les avocats de la défense étaient Quintus Hortensius, Marcus Cicero(n), Marcus Marcellus, Marcus Calidius, Marcus Cato(n), et Faustus Sulla.

<sup>68</sup> « Milon assistait au jugement avec beaucoup d'assurance et de courage, ayant dédaigné de laisser croître ses cheveux et de prendre un habit de deuil ; ce qui ne contribua pas peu à sa condamnation », Plutarque, « Vie de Cicéron », *Les Vies des Hommes illustres*, *op. cit.*

<sup>69</sup> Par exemple le scoliaste de Bobbio : « *Sed quoniam et turbulenta res erat et confessa caedes et ad seditionem populus inflammatus et circumpositi iudicio milites et non longe praesidens consul ipse Pompeius obnixè studens in damnationem Milonis, perferri defensia non potuit : nam metu consternatus et ipse Tullius pedem rettulit.* », « Mais parce que la situation était trouble, le meurtre avoué, le peuple excité à la révolte, les soldats postés autour du tribunal, et le consul lui-même, Pompée, opiniâtement appliqué à la condamnation de Milon, la défense ne put être soutenue ; car Tullius lui-même lâcha pied », 112 St.

<sup>70</sup> « La communication s'exerce dans les deux sens. L'orateur est donc conduit à tenir compte des idées et des sentiments de la foule », souligne Guy Achard, *La communication à Rome*, *op. cit.*

endroit, dans des conditions identiques, pour défendre le surveillant des esclaves de Milon, sans doute le véritable meurtrier, Marcus Saufeius, obtient son acquittement<sup>71</sup>, puis porte l'accusation contre le chef des révoltés claudiens après l'assassinat, T. Munatius Plancus Bursa. « L'image de Cicéron après le procès n'est pas celle d'un homme abattu, mais du triomphateur des Claudiens », note Steven M. Cerutti<sup>72</sup>. Cicéron savait du reste ce qui l'attendait : « Les populaires [c'est-à-dire les gens du parti de César et de Clodius] ont même appris aux gens décents à siffler » ; siffler et hurler sont des comportements habituels pour montrer sa désapprobation dans les occasions publiques, le procès de Milon n'est pas une exception<sup>73</sup>. Comme l'écrit Zvi Yavetz « *Democracy did not exist in Rome, but popular pressure did* »<sup>74</sup>. Il faut d'ailleurs se garder de croire que cette violence était à sens unique : les orateurs ne se privent pas d'invectiver leurs adversaires ; c'est le cas de Cicéron<sup>75</sup> qui « consacre une grande place à la *vituperatio* dans l'ensemble de ses discours politiques, et lui confère une grande intensité... Cette violence est normale dans une éloquence où l'amplification est la règle »<sup>76</sup>.

---

<sup>71</sup> Asconius, *op. cit.*, 55-56 : « *Post Milonem eadem lege Pompeia primus est accusatus M. Saufeius qui dux fuerat in expugnanda taberna Bovillis et Clodio occidendo. Accusaverunt eum L. Cassius, L. Fulcinius, C. Valerius ; defenderunt M. Cicero, M. Caelius, obtinueruntque ut una sententia absolveretur* », « Après Milon, par cette même loi fut accusé M. Saufeius, qui avait commandé l'attaque de l'auberge de Bovillae et la mise à mort de Clodius ; les accusateurs étaient L. Cassius, L. Fulcinius, C. Valerius ; M. Cicéron et M. Caelius le défendirent, et ils obtinrent son acquittement à la majorité d'une voix » ; M. Saufeius subit une autre accusation, pour crime de violences (*de vi*), dans laquelle il fut défendu par Cicéron et M. Terentius Varron Gibba, et absous par 32 voix contre 19. D'autre part, Sextus Cloelius, qui, en amenant le corps de Clodius au Sénat, avait été à l'origine de l'incendie de la curie, fut mis en accusation par Gaius Caesennius Philo et Marcus Alfidius, et défendu par Titus Flacconius : il fut condamné par 46 voix contre 5. Beaucoup d'autres partisans de Clodius furent aussi condamnés.

<sup>72</sup> S. M. Cerutti, *Cicero's accretive style. Rhetorical Strategies in the Exordia of the Judicial Speeches*, *op. cit.*

<sup>73</sup> Henrik Mouritsen, *Plebs and Politics in the late Roman Republic*, Cambridge University Press, 2001, 164 p.

<sup>74</sup> « La démocratie n'existait pas à Rome, au contraire de la pression populaire », Zvi Yavetz, *Plebs & Princeps*, Oxford, Clarendon Press, 1969, 170 p. ; trad. française *La plèbe et le prince. Foule et politique sous le Haut-Empire romain*, Paris, Textes à l'appui. Histoire classique, 1984, 246 p.

<sup>75</sup> L'invective est, surtout chez Cicéron, un élément de la stratégie rhétorique qui permet d'isoler la victime, de l'exclure de l'élite. Voir C. Craig, « Audience Expectations, Invective & Proof », in *Cicero the advocate*, éd. J. Powell, J. Paterson, Oxford University Press, 2004, 448 p., p. 187-213 ; Anthony Corbeil, « Ciceronian Invective », in *Brill's companion to Cicero. Oratory & Rhetoric*, *op. cit.*, p. 197-217.

<sup>76</sup> Guy Achard, *Pratique rhétorique et idéologie politique dans les discours optimates de Cicéron*, Leiden, E. J. Brill, 1981, 546 p. L'auteur ajoute : « Affrontant des auditoires populaires, les orateurs, dans l'agitation et l'immensité du forum, ont été contraints de rendre plus vigoureux leurs assauts ».

On a dit également, comme le laissent entendre Dion Cassius et Plutarque, que c'est la présence des soldats, et surtout celle de Pompée, le surplombant sur un siège curule installé sur les marches du temple de Saturne, qui l'auraient terrorisé. Cette interprétation est tout autant irrecevable : il semble que Cicéron ait accepté, voire sollicité la présence des gardes les jours précédents. Il est assez peu probable que, brusquement, il ait été impressionné par eux. Cette lecture, qui relève de la veine anti-cicéronienne classique, nous met cependant sur la piste de la seconde hypothèse, à savoir que le bafouillement de Cicéron fut délibéré. On peut dès lors proposer un décodage politique de l'incident.

Deux faits d'ordre politique ont ébranlé les certitudes de Cicéron. L'utilisation de l'armée romaine comme force de police dans les réunions publiques — sans doute une nouveauté — est jugée dangereuse et choquante par l'opinion romaine. C'est la preuve que les règles du fonctionnement de la justice, que les principes mêmes du droit ne sont plus garantis, malgré l'objurgation de Cicéron : « *Cedant arma togae* »<sup>77</sup>. De surcroît, la loi judiciaire de Pompée modifie le déroulement des jugements, affaiblissant le poids de la parole, fondement de la vie politique à Rome<sup>78</sup>. Les procès doivent être plus courts, la plaidoirie de l'accusation ne doit pas excéder deux heures, celle de la défense, trois heures : le temps pour développer une argumentation, emporter la conviction, est ainsi drastiquement réduit. Les témoins, qui intervenaient après les plaidoyers, doivent désormais être entendus au début des débats, ce qui fait d'eux les éléments clés du procès, et amoindrit d'autant le rôle des orateurs. Enfin, les jurés sont tirés au sort par un seul homme, puisqu'en l'occurrence Pompée a été désigné consul unique.

Dès lors, il est clair que le bafouillement de Cicéron a pour but de refuser symboliquement de cautionner l'infraction faite non seulement aux usages, mais au fonctionnement traditionnel de la République, en annihilant la pratique oratoire. Cette stratégie, toutefois, se fait au détriment du client de Cicéron. C'est qu'au fond la condamnation de Milon arrange tout le monde. Elle arrange bien évidemment César, dont il est l'ennemi, qui ne veut plus lui voir continuer une carrière de fauteur de troubles. C'est donc peu dire que sa condamnation arrange aussi

---

<sup>77</sup> « Que les armes ne cèdent à la toge », *De officiis*, I, 22 ; cette phrase aurait eu le don de mettre Pompée en fureur.

<sup>78</sup> Le déroulement des débats, sans être fixe, suivait généralement l'ordre suivant : discours du ou des accusateurs, réponses de l'accusé et de ses avocats, production et discussion des témoignages. La défense avait le droit de parler plus longtemps que l'accusation. Au moment du vote, les jurés pouvaient absoudre, condamner ou demander un supplément d'information. La sentence était irrévocable.



Pompée. Ce dernier, pour l'année à venir, avait ses propres candidats au consulat<sup>79</sup>, dont ne faisait pas partie Milon<sup>80</sup>, et sa condamnation, provoquant l'essoufflement du mouvement de Clodius, fait de lui le seul consul. Le Grand Homme cherche alors à construire sa propre légalité en se rapprochant du Sénat, à ses yeux désormais Milon n'est qu'un factieux<sup>81</sup>. Enfin, bien que la mort de Clodius soulage les *optimates*<sup>82</sup>, la condamnation de Milon les arrange aussi, tout comme Cicéron, leur « porte-parole »<sup>83</sup>. Si le soutien de Cicéron à Milon dépasse l'amitié, l'orateur prend acte de l'impossibilité de laisser se perpétrer l'anarchie. L'existence politique de Milon, une fois Clodius mort, ne présente plus d'intérêt pour la nobilitas : en 52, Cicéron pense encore rallier Pompée à la *Res Publica*, et la validation des liens du Grand Homme avec le Sénat justifie la condamnation de Milon<sup>84</sup>. L'orateur, qui a toujours fait preuve de la plus grande prudence face aux *potentissimi*<sup>85</sup> dont il connaît la force, les ménageant, ne les attaquant jamais frontalement<sup>86</sup>, acquitte

<sup>79</sup> Ce sont Q. Metellus Scipio Nasica, dont il avait épousé la fille Cornelia après la mort de sa femme (Julia, la fille de César), et Publius Plautius Hypsaeus, son questeur à la fin de la guerre contre Mithridate.

<sup>80</sup> Dès le 22, soit quatre jours après l'échauffourée, Pompée refuse de recevoir Milon, malgré l'espoir de ce dernier et de Cicéron de parvenir à une réconciliation.

<sup>81</sup> C'est aussi l'opinion de Christian Habicht, *Cicero the politician*, *op. cit.*

<sup>82</sup> Les *optimates* ont été satisfaits de la mort de Clodius, en particulier Caton qui, en 52 av. J.-C., semble avoir accepté l'idée d'une action privée contre les ennemis de la République. Il aurait voté l'acquiescement de Milon, voir Andrew Lintott, *Violence in republican Rome*, *op. cit.*

<sup>83</sup> Nous ne suivons pas ici James N. Settle qui écrit « *Cicero championed Milo's candidacy for the consulship of 52, defended Milo in the famous trial of April 8, of that year, and (after Milo's conviction) continued to work assiduously in behalf of the Milonian faction, all in direct opposition to the express wishes of Pompey. Cicero's persistent activity in the interests of his friend may possibly be viewed as temerity, hardly as cowardice* », « Cicéron soutint la candidature de Milon au consulat en 52, le défendit lors du fameux procès du 8 avril et, après la condamnation de Milon, continua à œuvrer avec diligence pour le compte de la faction milonienne, en contradiction avec les souhaits exprimés de Pompée. Cette activité permanente au service de son ami peut être interprétée sans doute comme une marque de témérité, en aucun cas de cowardise », « The Trial of Milo and the Other Pro Milone », James N. Settle, *Transactions and Proceedings of the American Philological Association*, art. cité ; le comportement de Cicéron, voire sa stratégie, nous semblent plus « dialectiques ».

<sup>84</sup> L'affaire de Bovillae a été traitée par Cicéron, dans une lettre à Atticus (V, 13, 1) du 22 juillet 51, de début d'une ère nouvelle, celle de la réconciliation des *optimates* avec Pompée.

<sup>85</sup> A l'exception de Marc Antoine, dans les *Philippiques*.

<sup>86</sup> Voir Guy Achard, *Pratique rhétorique et idéologie politique dans les discours optimates de Cicéron*, Leiden, E. J. Brill, 1981, 546 p. L'auteur ajoute que Cicéron cherche systématiquement à se les concilier, à les séduire, dans une attitude guidée par la gratitude [par exemple, Cicéron avait fait partie de l'Etat Major de Pompée Strabo, le père de Magnus, et devait au Grand Homme (Magnus), à la fois son consulat de 63 et son retour d'exil de 57], le respect, l'intérêt et la crainte. « Ce vasselage est jugé normal à Rome », ajoute G. Achard, qui conclut que l'éloquence n'est pas gouvernée par des considérations morales, mais par le souci d'efficacité.

dans le *De Republica* le Grand Homme, en le désignant par les mots bienveillants de *moderator* ou *procurator rei publicae*, qui se passent de commentaires<sup>87</sup>. Le bafouillement de Cicéron peut être vu comme une stratégie d'évitement qui prend acte de cette situation. Mais il nous semble que ce n'est pas — ou pas seulement — pour laisser condamner Milon que Cicéron a bredouillé.

L'échec de la rhétorique à travers le fiasco de l'*oratio* exprime une faillite de la pratique politique traditionnelle fondée sur la parole, manifestant dès lors les doutes de l'orateur sur la pérennité des institutions, du fil d'or de la loi qui rassemble les citoyens, de la destinée de Rome. La dimension rhétorique même de l'incident livre en effet des clés complémentaires. Notons d'abord que, de manière paradoxale, car il plaide un cas de violence politique, par son bredouillement, Cicéron laisse la foule manifester sa propre violence, qui l'empêche en retour de parler. Il rend ainsi manifeste la défaite de la parole, élément politique de base de la république romaine, défaite d'autant plus éclatante qu'il est un orateur renommé. Mais la démarche de Cicéron est plus subtile encore. Clodius, qui est mort, comme Milon, que défend Cicéron, ne sont que des marionnettes<sup>88</sup> dans les mains des puissants liés aux *optimates* ou aux *populares*. Ce sont des personnages secondaires, et le procès est donc un écran de fumée. Où se trouve la véritable réalité politique, sur laquelle le discours devrait avoir prise ? Quelle est la légitimité de la présence de Cicéron ? Pour l'orateur, la vraie politique est ailleurs. De même que Milon, qui ne joue pas le rôle de l'accusé implorant son acquittement, inverse et subvertit les codes traditionnels de la justice, de même, en bafouillant, Cicéron montre qu'il s'est déserté lui-même, que l'orateur n'est plus dans l'orateur, comme « Rome » ainsi que le fait dire Corneille à Sertorius à peine un peu plus tôt « n'est plus dans Rome ».

Cette irréalité politique, la conduite oratoire de Cicéron la traduit aussi en montrant à quoi tout le discours prononcé a manqué par rapport aux modèles de la rhétorique. Tout discours obéit en principe à un code de composition, et à des canons. Traditionnellement, l'*oratio* est divisée en six parties. L'*exordium*, introduction qui sert à disposer favorablement l'auditoire à entendre les arguments de l'orateur<sup>89</sup>. La *narratio* est l'exposé des faits. La *divisio* expose les points

<sup>87</sup> Dans ses lettres, l'orateur dresse un portrait moins flatteur de Pompée (par exemple *Ad Atticum*, I, 13, 4).

<sup>88</sup> « *Milo was clearly an outsider in the close company of this inner circle* », « Milon était sans conteste un *outsider* dans le cercle fermé de ce groupe dirigeant », note Steven M. Cerutti, *Cicero's accretive style. Rhetorical Strategies in the Exordia of the Judicial Speeches*, op. cit.

<sup>89</sup> C'est déjà ce que propose la *Rbétorique à Heremius* : « Verum hae tres utilitates tametsi in tota oratione sunt comparandae, hoc est, ut auditores sese perpetuo nobis adtentos, dociles, beniuolos praebeant, tamen id per exordium causae maxime comparandum est », « Sans doute

principaux de l'argumentation. La *confirmatio* apporte la preuve. La *confutatio* réfute par avance les arguments contraires. La *peroratio* est la conclusion du discours. On ne sait rien sur la structure de ce premier discours, mais on peut aisément imaginer que cette belle organisation n'a pu s'exprimer sous les lazzi des Claudiens.

Mais le discours doit aussi respecter les cinq canons de la rhétorique classique. Ces canons sont l'*inventio*, qui est la recherche systématique d'arguments : sans doute Cicéron l'a-t-il mise en œuvre, sans quoi il n'aurait pu questionner les témoins les jours précédents ni dès le lendemain réécrire le discours. Mais il est tout aussi probable que les quatre autres canons n'ont pas été respectés. Ni la *dispositio*, qui est le mode d'articulation des arguments : les interruptions l'ont interdite. Tout comme l'*elocutio*, qui est la maîtrise des éléments stylistiques : la structure des phrases, l'ordre des mots, la longueur des phrases, que les cris des Claudiens ont dû réduire à rien. Ainsi que la *memoria*, qui est la capacité à se rappeler les arguments, mais aussi à mobiliser les connaissances permettant l'improvisation : le résultat calamiteux semble en attester. De même pour la *pronuntiatio*, capacité à prononcer un discours qui est précisément non écrit, dont on ne peut que constater la faillite. À tout cela, il faut ajouter ce à quoi les Romains, finalement, accordaient la plus grande importance, et dont la carence a sans doute été le témoignage le plus visible de l'échec de Cicéron. C'est l'*actio*, c'est-à-dire la diction, les variations du volume, du ton, du débit de la voix, mais aussi la dimension proprement scénique du discours : posture, gestes, poses, expressions du visage, variété du contact visuel avec l'auditoire, etc.<sup>90</sup>, tout ce qui transmute les mots et la parole en une sorte de charme, de *carmen* persuasif. C'est particulièrement l'*actio* que les interruptions des Claudiens ont empêchée, ou, plus exactement, c'est en ne voulant pas imposer son *actio*, ou s'imposer par son *actio*, art dans lequel il était passé maître, que Cicéron a choisi de ne pas vouloir faire taire ses interrupteurs. Dans les faits, le discours prononcé n'a répondu à aucun des critères définitoires de l'*oratio*, il n'a donc pu avoir la moindre efficacité, et a été, au regard des règles de l'éloquence, assimilé à un bredouillis. La *dictio* ne

---

l'orateur doit se proposer, dans toute la suite de son discours, d'atteindre un triple but, c'est-à-dire de captiver continuellement les auditeurs, de se les rendre favorables, bienveillants ; mais c'est surtout dans l'exorde qu'il doit s'assurer cette bienveillance », *Rhétorique à Herennius*, I, VII, *op. cit.*

<sup>90</sup> Cicéron dans le *De Oratore*, Quintilien dans le *De Institutione Oratoria* décrivent la gestuelle qui convient à chaque occasion et interprètent sa signification. Par exemple, un homme qui tiendrait sa tête tournée vers le haut ferait preuve d'arrogance, alors que celui qui la tiendrait raide et fixe posséderait un esprit inculte. Un orateur devait s'efforcer de faire correspondre sa démarche et les intonations de sa voix avec les sentiments qui l'animaient au moment de ses déclamations pour être plus crédible auprès de son auditoire. L'Anonyme latin reprend ces remarques (§ 74 à 76).

se réduit pas à la forme : sa faillite est celle du *logos* tout entier. C'est volontairement que Cicéron a construit cette faillite.

De la sorte, un doute s'étend sur sa pratique oratoire, et, par son statut de « star », sur l'efficacité politique de toute pratique oratoire. L'usage presque archétypal du doute renvoie à l'intime structuration de la pensée de l'orateur. Il porte la marque de sa formation et de sa réflexion philosophique dont on commence aujourd'hui à souligner l'originalité. Celle-ci est en particulier le fruit des leçons de la Nouvelle Académie<sup>91</sup>, professant une version atténuée du scepticisme plus dur de Carnéade, notamment de l'enseignement de Philon de Larissa<sup>92</sup>, qui donnait des conférences traitées en controverses et marquées par le scepticisme de Socrate<sup>93</sup>. Cicéron avait suivi l'enseignement de Philon à Rome en 88.

Il n'y a aucune différence entre nous et ceux qui pensent qu'ils savent quelque chose, sinon que ces derniers ne doutent pas que ce qu'ils défendent soit vrai, alors que nous, nous tenons pour plausibles beaucoup de choses qu'il nous est facile de suivre, s'il nous est difficile de les affirmer<sup>94</sup>,

écrit Cicéron. A partir de 54, il semble que ce soit l'influence de la Nouvelle Académie qui domine sa réflexion et son action. N'évoque-t-il pas lui-même cette incertitude essentielle face au monde ? « C'est pourquoi Arcésilas disait qu'il n'y a rien qui puisse être connu, pas même ce reste que Socrate s'était réservé en disant qu'il savait qu'il ne savait rien : telle était pour lui la nuit où toutes choses étaient cachées [...] », et ne préfigure-t-il pas le premier discours pour Milon en cette conclusion : « Dans les livres de Platon, rien n'est affirmé, beaucoup de discussions sont menées avec des arguments pour et contre, on mène des enquêtes sur tout, rien de certain n'est dit »<sup>95</sup> ?

---

<sup>91</sup> La « Nouvelle Académie » est le nom donné à l'Académie alors que son enseignement a pris un tour sceptique prononcé, durant la période hellénistique, avec Arcésilas. Le scepticisme fut introduit par Pyrrhon d'Élis (365-270 av. J.-C.), qui prône la suspension du jugement (*épochè*) sur tout : il prend les choses telles qu'elles lui apparaissent sans jamais se poser de question à leur sujet.

<sup>92</sup> Venu en -88 à Rome, fuyant la guerre de Mithridate, Philon transfère au domaine de la recherche et de la discussion théoriques les critères de fiabilité et de vraisemblance que Carnéade avait décrits comme ceux que l'on suit dans la vie pratique. Tout en maintenant, au moins dans un premier temps, l'idée que rien n'est connaissable, il refuse de dire que tout soit incertain. Le sage aura des opinions, tout en ayant conscience que ce ne sont que des opinions très plausibles, et tout en sachant que rien ne peut être véritablement connu. Voir Tobias Reinhardt, « Rhetoric in the Fourth Academy », *The Classical quarterly*, 2000, vol. 50, n°2, p. 531-547.

<sup>93</sup> La plaidoirie *in utramque partem*, où excellait Cicéron : la vérité que l'on cherche à faire prévaloir est relative, n'est qu'un aspect, une face des choses.

<sup>94</sup> *Acad.*, II, 8.

<sup>95</sup> Cicéron, *Acad.* I, 43-46.

Or ce doute est le reflet des questions que l'orateur se pose sur la légitimité de son action. Prononcer pour Milon une plaidoirie comme il sait les dire, c'est risquer l'acquiescement de l'agitateur, mais aller dans le sens de la remise en question des institutions traditionnelles. Échouer, ce qui semble peu évitable, c'est favoriser la marche de Pompée vers le pouvoir personnel. A travers cette révocation en doute de la parole politique, tout un voile de scepticisme s'étend sur le devenir de Rome. Après avoir cru, dix ans plus tôt, sauver la République en faisant exécuter Catilina, Cicéron prend conscience de l'échec de son action.

A l'occasion du plaidoyer, l'orateur laisse se manifester ce doute. Son originalité tient en ce que, contre Socrate, à qui il reproche d'avoir séparé *cor* et *lingua* en dissociant l'éloquence de la philosophie, il pense qu'il n'y a pas de coupure entre la pensée, la parole et l'action. En refusant de séparer la rhétorique de la philosophie<sup>96</sup>, Cicéron se révèle encore l'élève de Philon de Larissa qui faisait alterner des leçons de rhétorique avec des leçons de philosophie<sup>97</sup>. La rhétorique est ainsi engagée dans l'action ; si la rhétorique fait faillite c'est l'action qui avorte. L'échec, délibéré, de l'*oratio*, met en œuvre, par lui-même, dans sa déstructuration, le doute, le scepticisme. La suspension de la parole, qui suspend l'action, est la symétrique de l'*epochè*, de la suspension du jugement.



Milon fut condamné, par trente-huit voix contre treize<sup>98</sup>, verdict sans appel, au bannissement à vie et à la confiscation de ses biens<sup>99</sup>. Il préféra s'enfuir sans se présenter aux autres procès<sup>100</sup>, et se réfugia à Massilia, où se trouvaient déjà un

<sup>96</sup> Cicéron est, pour la rhétorique limitée à elle-même, un sévère critique, comme il l'exprime dans l'introduction du *De Oratore*. Son poids est tel qu'il va ainsi imposer à tous les lettrés qui le suivront la connaissance de la philosophie, et que, après Aristote, il interdit à la philosophie de « faire bande à part » et de se séparer des autres disciplines relatives à la parole, voir Alain Michel, « La théorie de la rhétorique chez Cicéron. Eloquence et philosophie » dans *Eloquence et rhétorique chez Cicéron*, Entretiens, t. XXVIII, Fondation Hardt pour l'étude de l'antiquité classique, pub. O. Reverdin et B. Grange, Vandoeuvres-Genève, 1982, 344 p., p. 109-140.

<sup>97</sup> Cicéron, *Tusculanes*, II, 9.

<sup>98</sup> Pour sa condamnation avaient voté 12 sénateurs contre 6, 13 chevaliers contre 4, 13 tribuns du Trésor contre 3. Le jury fut influencé par l'ordre que donna Milon d'achever Clodius, alors que l'échauffourée semble bien n'avoir été à l'origine préméditée ni par l'un ni par l'autre.

<sup>99</sup> Il y a quelques décennies, Jérôme Carcopino avait épilogué sur le fait que l'orateur avait chargé Philotimos, l'affranchi de sa femme Terentia, d'acquérir à vil prix les biens du tribun. Pierre Grimal a montré que Cicéron voulait seulement que Milon ne soit pas privé de ses esclaves et que sa femme, Fausta, ne soit pas dépouillée. Philotimos, il est vrai, commit des indécrottes, voir Pierre Grimal, *Cicéron*, op. cit.

<sup>100</sup> Le jour suivant, Milon fut condamné par contumace pour corruption (*de ambitu*) par le tribunal de Manlius Torquatus ; quelques jours plus tard, le tribunal de Marcus Favonius le condamnait pour association illégale (*de sodaliciis*).

certain nombre d'exilés romains, en particulier Verrès. Cicéron ne l'y accompagna pas, contrairement à ce qu'il avait promis. Resté à Rome, il écrivit le *Pro Milone*, jamais prononcé, modèle d'éloquence qui restaurait son *auctoritas* tout en flattant Pompée.

L'hostilité que l'orateur a cristallisée autour de lui dès l'antiquité, et qui s'est rigidifiée en une sorte de *vulgate* intemporelle, séquelle de la méfiance anti-démocratique vis-à-vis de la parole, n'a voulu interpréter son bafouillement qu'en termes d'échec. Mais, à l'écart de l'interprétation académique des textes, l'étude des réactions corporelles, des gestuelles, lorsqu'elles nous ont été conservées, peut contribuer à compléter ou renouveler le sens de certains actes, de certains faits. Nous voyons dans ce bafouillement la prise de conscience tragique d'un Romain foudroyé par la révélation de la faillite des institutions qui justifiaient son existence, et la mise en œuvre, en une sorte « d'anti-oratio », comme il y a une antimatière, d'une stratégie conjuratoire de cette constatation. Ce que l'on appelle le bafouillement de l'orateur est l'expression d'un idéal humain qui intègre désormais la faillibilité.